

À bâbord !

Revue sociale et politique

Des choix contraires à la transition écologique Gestion des matières résiduelles

Jean-Yves Desgagnés et Véronique Laflamme

Numéro 85, automne 2020

Québec, ville plurielle

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/95280ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue À bâbord !

ISSN

1710-209X (imprimé)

1710-2103 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Desgagnés, J.-Y. & Laflamme, V. (2020). Des choix contraires à la transition écologique : gestion des matières résiduelles. *À bâbord !*, (85), 46–46.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

DES CHOIX CONTRAIRES À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Jean-Yves Desgagnés et Véronique Laflamme, résident-e-s du quartier Limoilou,
membres du Mouvement pour une ville Zéro Déchet

Depuis les années 1930, la Ville de Québec a fait le choix de gérer ses déchets (ou matières résiduelles) en privilégiant l'incinération¹. L'incinérateur exploité présentement par la Ville a été construit dans les années 1970. Depuis son arrivée dans le quartier Limoilou, cet équipement a été la source de bien des inconvénients et l'objet de plusieurs luttes citoyennes. Lors de la dernière, menée de 2001 à 2005, les citoyen-ne-s ont obtenu des décideur-euse-s politiques un plan de gestion des matières résiduelles axé sur les 3RV-E (réduction, réemploi, recyclage, valorisation et élimination des matières résiduelles) et qui, une fois réalisé, aurait permis la fermeture de l'incinérateur en 2024.

Plus récemment, en 2015, la Ville de Québec reprend la gestion de son incinérateur, jadis confiée à un sous-traitant. Sans que les citoyen-ne-s ne soient consulté-e-s ou informé-e-s, la Ville prépare un grand virage: faire de l'incinérateur un outil pivot d'une approche éco-industrielle de gestions des matières résiduelles. Plus question de fermer l'incinérateur en 2024, on décide plutôt d'y investir des centaines de millions. D'abord, pour y ajouter des brûleurs réclamés par les citoyen-ne-s ayant découvert qu'un tel équipement était nécessaire depuis 1989 selon les normes du Conseil canadien des ministres de l'environnement, et ce, pour éviter des émanations toxiques nocives pour la santé. Puis, un autre montant de 60M\$ d'investissements est annoncé afin de construire, en annexe de l'incinérateur, une pulperie qui prétraitera les résidus alimentaires retirés de l'incinération et envoyés par la suite à l'usine de biométhanisation construite 2,5 kilomètres plus loin au coût de 190M\$. Enfin, pour boucler la boucle de son projet visant à faire de l'incinérateur un Centre de valorisation énergétique, la Ville convainc l'administration du nouveau centre hospitalier d'acheter la vapeur produite par cet équipement, sur la base qu'un tel achat lui permettrait de réduire ses gaz à effet de serre.

Selon l'administration Labeaume, tous ces choix rapporteront à la Ville puisqu'ils généreront de nouveaux revenus grâce à la vente



Photo: Billy Wilson (CC BY-NC 2.0).

du gaz résultant de la biométhanisation et de la vente de vapeur résultant de l'incinération. Mais pour le Mouvement pour une ville Zéro Déchet, l'approche éco-industrielle privilégiée par la Ville de Québec est un choix coûteux qui n'agit pas à la source du problème, soit la réduction des matières résiduelles. Malgré les bonnes intentions exprimées par la Ville, qui a appuyé la Déclaration d'urgence climatique et adhéré au Pacte pour la transition, l'approche éco-industrielle privilégiée contribuera au maintien d'un incinérateur nocif pour la santé des citoyen-ne-s et ne permettra pas de préparer cette nécessaire transition écologique. 

1. Mathieu Cook, La lutte contre l'incinérateur de Québec, Montréal, CRISES, 2006, 92 p. Repéré à : depot.erudit.org/id/001354dd